

# FRONDEUR

10<sup>C</sup>mes = LE N<sup>o</sup>



ABONNEMENT :

Un an . . . . . fr. 5 00

Franco par la Poste

Bureaux

12 - Rue de l'Etuve - 12

A LIÈGE

Rédacteur en chef : NIHIL.

# LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :

Six mois . . . . . fr. 2 75

RECLAMES :

La ligne . . . . . » 1 00

Fait-divers . . . . . » 3 00

Administrateur : A. HERMAN.

*Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...**Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.*

## Liberté de la Presse.

Décidément, la série continue.

Après le journal *En Avant*, voilà que l'on saisit le *Conscrit*.

A quand les autres ?

Car, lorsque l'on fait de l'arbitraire, on n'en saurait trop faire et nos ministres sont entrés dans une voie où ils auront de la peine à s'arrêter, — si toutefois on n'y met bon ordre, — encouragés qu'ils sont par les félicitations des feuilles cléricales et la complicité silencieuse des organes de la doctrine.

Il est réellement inouï que de pareils abus de pouvoir, qui mettent à néant l'une des libertés dont les Belges semblaient être les plus fiers, puissent se commettre sans soulever la réprobation unanime des journaux de tous les partis.

Que ceux-là qui laissent ainsi violer la liberté de la presse, parce que cette violation s'adresse à leurs adversaires, ne s'en prennent qu'à eux si, un jour ou l'autre, on use à leur égard de représailles contre lesquelles ils auront perdu tout droit de protester.

Nous nous sommes élevés contre la saisie du journal de M. Alfred Defuisseaux, à plus forte raison nous élèverons-nous contre la saisie, aussi préventive qu'idiote, du *Conscrit*.Le *Conscrit*, en effet, en était à son premier numéro et aucune condamnation n'avait été prononcée à sa charge.

Faut-il donc que nous rappelions à nos magistrats certains articles de la Constitution dont ils semblent ignorer complètement l'existence ?

Voici d'abord l'article 18 : « La presse est libre, la censure ne pourra jamais être rétablie. »

Est-ce que la liberté de la presse existe encore dans un pays où le premier magistrat venu, assisté de deux ou trois policiers, croit pouvoir s'arroger le droit de supprimer toutes les publications qui lui déplaisent ?

N'est-ce pas le rétablissement de la censure que ces visites à chaque instant renouvelées que l'on fait chez les marchands de journaux dans le but peu dissimulé de les intimider ?

Et subissons-nous sans protester les ukases insolents de quelques individus qui, pour faire du zèle et s'attirer les faveurs du pouvoir, s'ingénient à donner chaque jour l'exemple du mépris des lois alors qu'ils sont uniquement payés pour en faire respecter l'exécution ?

Ce n'est pas seulement la liberté de la presse qu'ils suppriment ainsi constamment ; ils portent même atteinte à la propriété personnelle en saisissant les formes, les clichés, les manuscrits, etc., toutes choses qui n'ont aucun rapport avec le prétendu délit que l'on veut poursuivre.

La même Constitution dont nous avons rappelé l'article 18, dit aussi dans son article 12 : « La peine de la confiscation des biens ne peut être établie. »

Pourquoi donc nos magistrats se permettent-ils de l'établir de leur autorité privée en s'emparant d'objets qui nous appartiennent ?

Il est grand temps que l'on réagisse contre ces mesures absolument illégales et, qu'imitant l'exemple de M. Jean Volders, on fasse traduire devant les tribunaux les ministres, les membres du parquet et les commissaires de police qui s'emparent violemment et sciemment du bien d'autrui.

Si l'on croit qu'un journaliste a commis un délit de presse, qu'on le poursuive, rien de mieux, mais il suffit pour cela d'un exemplaire de l'article incriminé et nul n'a le droit de voler par centaines des publications qui n'ont encore été frappées d'aucune condamnation ; nul n'a le droit surtout de voler des objets matériels qui

sont notre propriété à nous, imprimeurs et journalistes.

S'il convient à certaine presse d'applaudir à de semblables mesures ou de se taire complaisamment devant les illégalités commises par les classes dirigeantes, il ne nous convient pas à nous d'imiter cette attitude.

S'il plaît au parquet de poursuivre à son tour le *Frondeur* et de saisir quoi que ce soit dans nos bureaux, nous n'hésiterons pas à lui rappeler l'article 461 du Code pénal : « Quiconque a soustrait frauduleusement une chose qui ne lui appartient pas est coupable de vol » — et c'est comme voleur que nous demanderons aux tribunaux de le condamner.

Nous pourrions savoir alors si, comme jadis à Berlin, il se trouve encore des juges en Belgique.

On reproche souvent aux socialistes de pousser au mépris des lois ; — qui donc y pousse davantage que les magistrats qui se rendent coupables de ces violations flagrantes des principaux articles de ce que l'on appelle avec emphase : notre pacte fondamental.

On applique des peines sévères à de pauvres ignorants, sous prétexte que tout le monde est censé connaître la loi. Quelle peine devra-t-on donc infliger à ceux qui ont pour mission spéciale de veiller à la stricte observance des lois et qui donnent eux-mêmes l'exemple du mépris qu'ils affichent pour elles ?

A moins qu'on ne décide qu'en Belgique la force des lois n'est obligatoire que pour les ouvriers et les journalistes radicaux et que les autres ont le droit de la fouler aux pieds.

Ces poursuites continuelles contre la presse démocratique démontreront une fois de plus la vérité de cette parole de Louis Philippe : SILENCE AUX PAUVRES.

Mais une chose nous rassure. C'est toujours à la veille de crouler que les gouvernements ont accumulé le plus grand nombre d'abus de pouvoir, de poursuites insensées et de saisies illégales.

Espérons qu'il en est de même dans le cas qui nous occupe et que nous verrons bientôt par terre le gouvernement paternel dont nous subissons en ce moment le joug despotique.

A. HERMAN.

## Un nouveau délit.

M. Roman, le marchand de journaux bien connu, est poursuivi pour avoir mis en vente *En Avant* et le *Conscrit*.

Il a contre lui les dépositions de certains gendarmes en bourgeois, — cette noble et cléricale institution, — qui viennent sournoisement lui demander à acheter les publications saisies et lui dressent immédiatement procès-verbal si il a la maladresse de se laisser prendre à ce truc ingénieux mais canaille.

Ça c'est dans l'ordre, et il n'y aurait pas trop lieu de s'en étonner étant donnée la charmante collection de calotins fanatiques qui nous gouverne en ce moment.

Mais ce qui devient épique et dépasse absolument les bornes des fumisteries les plus funambulesques, c'est le nouveau délit qui vient d'être inventé par un Pandore en bourgeois mais aussi en délire.

Celui-là, en effet, dénonce M. Roman parce qu'il n'a pas voulu lui vendre les numéros des journaux incriminés que l'on était venu saisir chez lui les jours précédents.

Vendre le journal *En Avant* est un crime. Refuser de le vendre en est un autre.

Après cela, tirez-vous d'affaire comme vous pourrez.

Vous croyez peut-être que nous plaisantons. — Non, nous n'avons pas la plaisanterie aussi lourde et aussi colossale, et c'est bien parce que M. Roman lui a déclaré qu'il ne vendait pas les numéros 3 et 5 du journal de M. Defuisseaux que le bon gendarme s'est gendarmé et a rédigé un procès-verbal qui, si on le rend public, excitera la risée de l'univers tout entier.

En Belgique, d'ailleurs, du train dont on y va, on ne devra bientôt plus s'étonner de rien.

N'avons-nous pas vu les mois passés, à Bruxelles, saisir des brochures parce qu'elles réclamaient le suffrage universel et poursuivre en même temps le manifeste d'un certain anarchiste parce qu'il combattait le même suffrage universel.

De plus, ledit manifeste, que l'on vendait 5 centimes, a valu à son auteur quelques mois de prison et quelques centaines de francs d'amende.

Or, le jour même de la saisie de ce placard, d'ailleurs inoffensif, les *Nouvelles du Jour*, qui se vendent 2 centimes, le reproduisait tout entier, sans omettre une virgule et la feuille bourgeoise n'était nullement inquiétée.

Elle empêchait même de jolis bénéfices en faisant crier ce numéro extraordinaire dans toutes les rues de la capitale.

## La conscription.

Voici l'article du journal le *Conscrit* qui a servi de prétexte aux saisies dont nous parlons plus haut. Que nos lecteurs lisent... et jugent :

Le pauvre bougre, levé de grand matin, a attendu en tremblant que le bureaucrate chargé de faire l'appel nominal ait cité son nom. Il est là, avec toute la troupe des jeunes gens, dans la grande salle nue de la maison commune du village, abattu, regardant sans les voir les murs délabrés suant la tristesse et l'ennui. Il écoute les clabauderies de ses camarades, tressaillant aux cris poussés par les favorisés et aux jurons proférés par les malchanceux.

Tout à coup on appelle son nom. Son tour est venu. Il se dirige vers la table où est l'urne, prend son numéro et le donne au commissaire d'arrondissement. Quarante-et-un — s'écrie celui-ci à haute voix. Et le bidet est trente-quatre !

— Nom de Dieu, j'suis d'dans ! s'écrie rageusement le malheureux, qui songe au vieux qu'il faudra quitter et à la maîtresse qu'il faudra abandonner.

Tout colère, il sort de la salle et dans l'escalier il se trouve à côté du fils d'un riche de l'endroit. Machinalement il lui demande quel numéro il a tiré. Un mauvais — réplique l'autre — mais je m'en moque, mon père mettra un remplaçant.

Songeant à sa déveine et comparant son chagrin à la quiétude de l'autre, le conscrit regagne le logis.

Tout le long du chemin on pourrait l'entendre murmurer à mi-voix : C'est pas juste ! c'est pas juste !

Arrivé à la maison, le père furieux et triste à la fois, maudit le sort ; la pauvre mère, elle, pleure et se lamente.

Après cela, il faut aller chez la commère. Nouvelles lamentations et nouveaux sanglots.

Pour oublier, le conscrit va retrouver les camarades et, avec eux, roule de cabaret en cabaret, laissant tristesse et souci au fond des verres.

Quand quelques mois plus tard, le moment vient d'entrer au régiment, il faut tout quitter, et ce sont nouvelles peines, nouvelles douleurs.

Ce qui révolte autant le conscrit que l'obligation de tout laisser là, famille, maîtresse et amis, c'est qu'il sait qu'il est obligé d'endosser ainsi la détroque militaire et de porter le fusil pour défendre, lui, misérable et besogneux, les propriétés et les privilèges des gens dont les fils se font remplacer.

On se soucie bien de ses colères et de ses souffrances !

Ce n'est qu'un sans-le-sou et ce que ceux-là endurent ne compte pas.

Ils sont faits pour être chair à travail et chair à canon, n'est-ce pas ?

Souffre, jure, conscrit, mais obéis.

La conscription est bien la plus monstrueuse des charges qui pèsent sur le peuple, mais celui-ci doit la subir, comme il en subit tant d'autres, parce que ses maîtres censitaires le veulent et parce qu'ils ont besoin de chiens de garde pour veiller sur tout ce qu'ils ont accaparé et empêcher les travailleurs de prendre ce qu'on leur refuse au mépris de tout droit et de toute justice.

C'est cet homme, victime de la conscription, qu'on enverra un jour dans les centres industriels — quand éclatera une grève — et à qui l'on dira de tirer sans pitié sur les ouvriers, ses frères, qui chôment parce qu'ils n'ont pu obtenir une légère augmentation de salaire ou la nomination d'un tribunal d'arbitres pour vider un différend survenu entre eux et un chef d'industrie ou un directeur de charbonnages.

Les gouvernants n'ont jamais voulu abolir la conscription, ils sont restés sourds à toutes les menaces, indifférents à toutes les protestations.

Puisqu'il n'y a rien à obtenir d'eux, si ce n'est de nouvelles charges et de nouvelles misères, le peuple ne doit compter que sur lui-même pour faire disparaître les maux qu'il supporte.

L'armée, telle que la composent la conscription et le remplacement, est formée exclusivement d'enfants du peuple, à ceux-ci de ne pas permettre que cette armée serve contre le peuple ; à eux de vouloir qu'elle soit avec lui et pour lui.

## Dépêches télégraphiques.

Service particulier du *Frondeur*.

Berlin, 11 février.

Les bruits de guerre transpirent de nouveau. Chose étonnante — ce sont pourtant les peuples qui ont chaud.

Bruxelles, 11 février.

Le général Pontus est décidé à faire appel aux lumières de tous les citoyens, civils ou non, qui ont acquis une notoriété quelconque dans les choses de la guerre.

A propos des fortifications des plateaux de Herve, M. Leguarré vient d'être appelé à Bruxelles pour donner son avis sur la meilleure façon de placer les sentinelles.

Votre éminent concitoyen se rendra sans doute immédiatement sur les lieux.

Liège-Jonfosse, 11 février.

Les déplacements causés par les bruits de guerre s'accroissent.

Deux voyageurs se sont présentés, — ensemble, — hier à la station de Jonfosse.

Le chef de gare, complètement affolé par cet encombrement extraordinaire, a requis la gendarmerie pour maintenir l'ordre.

Bruxelles, 11 février.

La Bourse baisse fortement. Il paraîtrait que le de Moltke liégeois aurait émis une opinion favorable à la guerre.

Liège-Guillemins, 11 février.

C'est à tort que l'on a prêté au de Moltke liégeois une opinion favorable à la guerre.

Il a au contraire émis hautement l'avis que « les peuples ils devraient intervenir tous ensemble pour que la paix elle soit maintenue. »

Pour copie conforme,

G.

## Ça et là.

Le *Conscrit* est poursuivi pour avoir reproduit quelques extraits d'un ouvrage de M. Boucher de Perthes, un écrivain réactionnaire français, mort il y a une vingtaine d'années.

On se souvient qu'en Espagne un journal fut condamné pour avoir publié quelques pages de l'historien anglais Macaulay.

Nous publierons prochainement un numéro du *Frondeur* dont l'article de fond sera extrait de la *Servitude volontaire*, de La Boétie ; la chronique, des *Mémoires* de Saint-Simon, et les faits-divers, des *Historiettes* de Tallemant des Réaux et de Brantôme. Nous choisirons notre poésie dans les *Iambes*, d'Auguste Barbier, et notre feuilleton dans les *Contes* de Voltaire.

Qui veut parler avec nous que nous serons poursuivis pour un nombre incalculable de délits et que nous trouverons — dans cette magistrature que l'Europe nous envie — des gens assez ignorants pour nous punir du crime d'avoir fait connaître au public quelques-uns des chefs-d'œuvre dont s'honore la littérature française.

\* \* \*

Entendu au concert du Conservatoire : M. Ziame. — Mais, que diable ! nous a-t-il joué si longtemps sur sa flûte, ce calicot-là ?

M. Hanssens. — Allons donc, Ziame, tu as bien entendu que c'est du Mozart.

M. Ziame. — Ah ! oui c'est vrai ! l'air de la flûte enchantée... !

N. d. l. R. — Bravo, Zizi, Bravo !

\* \* \*

Le *High-life*. — Nous avons le journal des « Indépendants ». Ce qui nous manquait, c'est un journal des Indifférents ! Eh bien !

ne nous plaignons plus, nous letenons enfin, ce journal « dont le besoin se faisait si vivement sentir ».

Il est intitulé le *High-life*, journal mondain, « pour tous ceux qui sont indifférents à la plupart des questions économiques et qui préfèrent ne pas en entendre parler ». *Selected*, la galerie !

Ce programme sommaire nous donne la mesure de la valeur intellectuelle de ceux qui déversent leur prose dans l'organe des inappréciables et de ceux qui la lisent.

L'article-programme nous apprend encore que dans les colonnes du *High-life* on discutera « sur tel ou tel sujet délicat... sur des questions si diverses, si passionnantes que soulève l'amour, par exemple. »

Oh ! la la ! Voilà qui promet.  
Nous avons les décadents et les déliquescents ; voici venir les gagas...

C'est égal, le *High-life* est appelé à jouer un bien beau rôle ; il contribuera pour une large part à la grandeur de la patrie.  
O les classes « dirigeantes !... »

L'honorable M. Schoutteten, colonel de la garde, vient d'être appelé à Bruxelles au sujet de l'établissement du camp retranché de Liège.

D'autre part on nous affirme que les habitants de Fléron, dès qu'ils ont su qu'on allait leur construire une citadelle, ont offert une candidature au Conseil communal à M. Schoutteten... pour la faire démolir.

Un journal tombe entre les mains d'une charmante fillette, qui lit le passage suivant :

« La comtesse de X... s'est rendue auprès de sa fille afin d'assister à sa délivrance... »

Après une seconde de réflexion, s'adressant à son père :

« Dis, papa, on la tient prisonnière, alors, la fille de cette comtesse, pour qu'on doive la délivrer ?  
— !!!... »

Plus d'ça !... -- Dans le monde des socialistes, on a pris l'habitude de se désigner mutuellement par le mot : citoyen.

« C'est un non-sens et une ironie.  
Va pour le mot : compagnon. Au moins, il ne ment pas, celui-là. Dans le grand parti des travailleurs, de l'outil ou de la plume, on est compagnon de servitude, compagnon de souffrances, compagnon de travail, compagnon de lutte, etc. »

Mais citoyen ?... Ça me fait rire, ou plutôt non : le sujet est trop grave.

Se figure-t-on deux braves, aux mains calleuses, chair à canon mais non électeurs, s'abordant comme ceci : « Ah ! citoyen !... »

Conçoit-on un orateur populaire, apostrophant par le mot « citoyen », une assemblée de gens qui n'ont pas voix au chapitre, qui ne sont RIEN dans notre organisation sociale ? Encore une fois, c'est insensé.

Réservez la noble appellation de « citoyen » pour le jour où elle ne sera plus un douloureux mensonge, pour le jour où nous saluerons avec allégresse le suffrage universel !

Quelques journaux ont publié la note suivante, évidemment communiquée :

« MM. O. et Th. Henrion, instituteurs à Chénée, ont conçu le projet de publier un traité d'histoire, suivant le nouveau programme pour le degré moyen. (Le style aussi est d'un degré moyen). »

Les autorités qu'ils ont consultées sont : Anquellil, Th. Juste, Moke et Hymans ; c'est dire dans quel esprit l'ouvrage est rédigé et quelle est la mesure de l'authenticité des faits cités.

J'te crois ! — Ce sera du doctrinarisme le plus pur.

Et puis un livre d'histoire rédigé d'après les compilations de Th. Juste et L. Hymans alors que ces auteurs n'auront jugé à propos de consulter ni F. Hénaux, ni Gachard, ni Almayer, ni Van Rahlenbeck, ni tant d'autres historiens connus, cela nous donnera en effet la mesure de l'authenticité des faits cités... On ne dit rien de celle des faits omis.

La Gazette de Liège annonce gravement à ses lecteurs qu'en tous lieux les sots ont la majorité.

C'est probablement ce qui explique la majorité formidable que ses amis les cléricaux sont parvenus à obtenir à la Chambre des représentants !

Otant q'les homm's les feum's innaient à beur' Min è cachett'. Et q'wand ell's vi diront Qui d'vin l'pèket ell's ni trouvaient rin d'bon, Boutez-l'zi n'gotte et boutez d'vant dè creur'. Tot l'avalant ell's breaient : « Qué poëson ! » Puis d'het tot bas : « Tapez-in' d'co n'mèseur ! »

## Chronique rurale.

### Le Tirage au sort.

Le tirage au sort en ville, on le connaît. Toutes les années, à peu près à la même

époque, on voit réapparaître ces bandes de jeunes gens criant, chantant, vociférant, et se répandant dans tous les cabarets où ils vont arroser leur chance ou leur malechance.

Je n'ai donc pas à les décrire.  
D'ailleurs, pour cela, il m'aurait fallu assister de nouveau aux opérations du tirage à Liège et j'ai gardé un trop fichu souvenir du jour où j'y suis allé travailler pour mon compte personnel !

Mais à la campagne, la chose pouvait présenter un côté pittoresque inconnu dans les grandes cités et comme, d'autre part, plusieurs de mes connaissances étaient conviées, à se présenter devant la roue fatale, je résolus de les accompagner.

Hélas ! même à la campagne, le pittoresque se perd.

Les miliciens arrivaient par petits groupes, quelques-uns suivis de leurs parents mais sans donner le spectacle de cette espèce de folie qui, jadis, les secouait et les faisait arriver en masses serrées, accompagnés pour ainsi dire de leur village tout entier.

C'est à Hamoir que les habitants de Clavier, Ernoubréd, Fairon, Ferrières, Filot, Hamoir, Harzé, Hody, Lorcé, Ocquier, Ouffet, Pouleur, Vieuville, Werbomont et Xhoris se réunissent pour les opérations du tirage au sort.

Il y a quelques années la grande place fourmillait de monde. Partout se dressaient des tables chargées de verres et de bouteilles et les marchandises de couronnes, de fleurs et de rubans multicolores ne pouvaient aller assez vite en besogne pour écouler leurs marchandises.

A présent tout est calme. Trois ou quatre tables seulement invitent les buveurs qui ne montrent pas beaucoup d'entrain. Et quant aux marchandes de couronnes, je crains fort qu'elles ne se voient obligées de reporter chez elles la plupart des fleurs aux couleurs éclatantes dont elles se sont munies pour la circonstance.

Quelques-uns cependant, obéissent encore à l'antique coutume et entourent leurs chapeaux de guirlandes écarlates, jaunes, bleues ou dorées qui leur donnent l'aspect le plus cocasse que l'on puisse imaginer.

Pas de tumulte, pas de vocifération. Quelques chants, par ci, par là, s'élèvent timidement, puis se taisent subitement, comme gênés par l'indifférence générale.

D'ailleurs, on signale bientôt l'arrivée du commissaire d'arrondissement et des bourgmestres des communes intéressées et la dernière tentative de gaité bruyante s'évanouit.

On pénètre dans la salle communale ; une grande pièce tout simplement blanchie à la chaux et qui vous donne une sensation de froid contre laquelle on tenterait en vain de réagir... Le bureau s'installe.

Quatre ou cinq gendarmes, baïonnette au bout du fusil, sont chargés de maintenir l'ordre et, contrairement aux années précédentes, n'ont pas beaucoup de peine à remplir cette mission délicate.

Le commissaire d'arrondissement fait l'appel des communes et désigne le nombre de jeunes gens que chacune doit envoyer au tirage.

Il donne ensuite quelques renseignements sur nos lois de milice et annonce que le nombre des miliciens étant de 102, le numéro le plus bas trente-cinq, il s'en suit que le plus élevé sera cent trente-six.

Un officier pensionné prend ensuite la parole pour expliquer les avantages du remplacement. Aura-t-il convaincu beaucoup de nos campagnards, j'en doute.

Après cela l'on procède aux opérations préliminaires. On donne lecture de tous les numéros qui sont contrôlés, puis pliés et introduits dans un petit gland de bois et enfin jetés en tas dans le bassin d'une aiguière, urne tout à fait élémentaire.

On en vérifie de nouveau le nombre, après quoi on les introduit dans la roue et le tirage commence.

Il manque décidément d'entrain ce tirage et quand le commissaire d'arrondissement ordonne aux gendarmes d'expulser ceux qui tenteraient de troubler l'ordre, chacun, avec surprise, regarde son voisin qui le contemple avec ahurissement.

Les uns ont l'air anxieux, d'autres semblent indifférents, — sans doute ceux dont le père ont le sac — mais tous sont d'un calme impassible et le moindre tumulte ne paraît pas à craindre.

On fait l'appel des miliciens qui tous, l'un après l'autre, viennent tirer de la roue le billet qui décidera de leur sort.

Si les manifestations bruyantes ne soulignent plus la lecture de chaque numéro sortant, il est une chose qui a disparu bien plus complètement encore ; c'est la démonstration extérieure d'une croyance quelconque.

Pas d'agenouillement, pas un seul baiser sur un seul scapulaire, pas même un simple signe de croix !!!

Et cependant un élève en théologie fait partie des miliciens mais — pas plus que les autres — il ne se soucie d'affirmer en public la profondeur de ses convictions religieuses.

La foi de nos pères a subi là un fameux accroc et si, même à la campagne, on commence à dédaigner les simagrées qui ont toujours fait le fond le plus clair de toutes les religions possibles et impossibles, nous serons bientôt obligés de renoncer au vieux cliché des « charriées avec Dieu ! »

Mais la séance s'achève — sans incident, — chacun se retire et les quelques tables chargées de bouteilles ont bientôt disparu.

Les miliciens s'en retournent chez eux et je rentre en mon village sans avoir eu l'occasion de croquer sur le vif une de ces scènes de breuverie extravagante et de pocharderie universelle qui signalaient autrefois les opérations du tirage au sort.

FREEMAN.

## Gravures de mode.

### SONNET.

Nos aïeules, jadis, sous l'habit des bergères  
Avaient, pour rehausser leurs attraits printaniers,  
De jolis suppléments qu'elles nommaient *paniers*,  
Paniers à recueillir vos fleurs, amours légers !

Nos tantes, on le sait, faisaient plus de façons  
« Plus d'appas mensongers ! — Vérité soit mon code »  
Disaient-elles. — Pourtant, sous leur jupe commode,  
Vous savez vous glisser ô charmant *polissons*.

Plus pudiques encor, nos sœurs, dans leurs parures,  
Ne voulaient même plus voir ces doux noms inscrits,  
Cap... vous leur suffisaient, ravissantes *tournures*.

Tournures, polissons, paniers, avaient leur prix  
Mais on trouva ces mots, trop libres créatures  
Et l'on vous adopta : *Petits culs de Paris*.

ERAL.

## Coin des Rieurs.

Une femme, outrée d'un refus d'un objet de toilette, disait, tout en larmes, à son mari :

— Monsieur, vous me ferez mourir de chagrin, et mes funérailles vous coûteront bien davantage !  
— A la bonne heure, ma dame, répondit tranquillement le mari ; mais ce sera une dépense une fois faite.

Grassot demandait à Hyacinthe :  
— Quelles sont les pièces qui, après être tombées, se relèvent toujours ?  
Sans hésiter, Hyacinthe répliqua :  
— Ce sont les pièces de cent sous.

Deux huissiers chargés d'une saisie furent maltraités en fait et en paroles. Ils verbalisèrent ainsi : « Lesquels assassins, nous maltraitait et nous injuriant, disaient que nous sommes des coquins, des fripons, des scélérats et des voleurs, ce que nous affirmions véritable ; en foi de quoi, etc. »

Un villageois vint présenter sa face à un figaro de Tournai.

Pendant qu'on apprêtait les rasoirs, le rustique remarqua un chien qui, assis auprès de sa chaise, le regardait fixement.

— Q'est-ce donc qu'elle a cette bête à me lorgner comme ça ?  
— Ah ! voici, dit le barbier ; ce chien est toujours là... Vous concevez, quand il m'arrive d'enlever un bout d'oreille...

— Eh bien ?  
— C'est lui qui le mange.

## Au Conservatoire.

Tu l'as voulu ! Radoux ! Tu n'as pas prévenu les désirs du *Frondeur*. La critique reprend ses droits... et elle va en user. Tu vas voir ça !

Si nous étions un Wagnérien fanatique, — un puritain ! — nous dirions que le concert de samedi valait mieux que les autres parce qu'il comprenait trois fragments de Wagner, et qu'il n'était pas tout à fait bon parce qu'il n'en contenait pas assez. Mais nous ne sommes pas un fanatique. Nous raisonnons.

Au point de vue de la composition du programme — outre la mauvaise division en deux parties, signalée l'autre jour — nous grinchons, parce que l'on nous a servi la délicate musique de Mozart après la bruyante musique de Wagner. C'est un manque de goût, cela !

Puis, si M. Radoux veut sincèrement, — comme nous le pensons — faire mordre le public liégeois à la musique de Wagner, il s'y prend fort mal : ce ne sont pas des morceaux détachés qui peuvent suffire pour apprécier la manière du maître allemand, en général du moins. Samedi on a peu compris Tristan et Yseult.

Quant à l'ouverture des *Maîtres Chanteurs*, — et ceci nous amène à l'exécution — c'est M. Radoux qui l'a peu comprise. Avant de la jouer, il fallait lire toute la partition ; alors, M. Radoux aurait vu que cette ouverture ne s'exécute pas à tours de bras et tambours battants. Il y a, dans les *Maîtres Chanteurs*, un air *type*, l'air de concours, chanté par le ténor et qui revient dans les 3 actes ; il figure dans l'ouverture et rien n'égale la suavité et la douceur de ce chant.

Samedi nous ne l'avons plus retrouvé. Il avait dégénéré en pas redoublé. Voyons donc : on n'en est plus au temps où l'on croyait que pour jouer du Wagner, il fallait faire du bruit, ferr de brut, comme à Tarascon.

Encore une critique, à propos du Wagner, et puis ce sera tout.

L'obligation où l'on se trouve au théâtre de placer l'orchestre en face du public et les chœurs à côté de l'orchestre, produit ce résultat que, quand l'orchestre joue un peu fort, on n'entend plus les chœurs. Nous sommes au regret de désoler les pauvres petites Walkyries de l'autre jour, mais elles n'ont pas eu de succès du tout : on ne les a pas entendues. Ne pourrait-on, dans une répétition générale faire des expériences : placer les chœurs devant l'orchestre ? La question vaut la peine qu'on y réfléchisse.

Si Wagner, sorti de sa tombe, avait entendu jouer sa musique samedi, il se serait sauvé — même malgré M. Taffanel.

Ah ! M. Taffanel !... oui !... M. Taffanel !... C'est dur, le métier de frondeur avec M. Taffanel. Cet Aristée moderne réhabilitera la flûte. Avant de l'avoir entendu, je ne m'imaginai pas ce qu'on pouvait faire avec une flûte... ah ! si, ennuyer le public ! Que les temps sont changés !

Il est vrai que M. Taffanel nous a joué du Mozart et du Chopin et que, — tout le temps, — il a été accompagné d'une façon charmante. Aussi après sa valse et son Nocturne de Chopin, on a bissé frénétiquement. M. Taffanel a recommencé la valse. On a voulu autre chose ; mais voilà : M. Taffanel ne savait que ces deux morceaux là...

Vous voyez : en cherchant bien, on finit toujours par fronder !

UN ANGE DU PARADIS.

## Correspondance.

Nous recevons une longue tartine d'un père de famille qui se plaint des mesures préconisées par le directeur, à notre Ecole moyenne.

Il paraîtrait que les élèves qui travaillent peu, ou qui, peu doués intellectuellement, ne suivent qu'à grand peine les cours, sont obligés d'assister à des retenues journalières de 4 à 6 heures du soir et cela après six heures de leçons ! que bon nombre d'élèves ne tarderont pas à quitter l'établissement, etc., etc.

A cette philippique nous répondrons :

1° Que le père de famille a eu tort de ne pas signer sa lettre.

2° Que nous nous refusons à croire aux faits reprochés au directeur en question dont la compétence en matière d'instruction est connu de tous ; que loin d'être un pédagogue c'est un homme de progrès qui jamais ne préconisera des mesures propres à abêtir la jeunesse.

3° Que s'il le voulait même — et cela nous étonnerait fort — l'administration communale ne le tolérerait pas.

## Théâtre Royal de Liège

Les Artistes en Société.  
Bur. à 6 0/0 h. — (o) — Rid. à 6 1/2 h.  
Dimanche 13 Février 1887

Le Trouvère, grand-opéra en 4 actes et 7 tabl.  
Giralda, opéra-comique en 3 actes.

Lundi 14 Février 1887  
Représentation extraordinaire au bénéfice de M<sup>me</sup> Flavigny-Thomas.

Les Huguenots, grand-opéra en 5 actes, mus. de Meyerbeer.

## Théâtre du Pavillon de Flore

Propriété Ruth  
Bur. à 3 1/2 h. — Rid. à 6 0/0 h.  
Dimanche 13 Février 1887

La Petite Mariée, opéra-comique en 3 actes.  
Les Compagnons de la Truelle, grand drame populaire en 8 tableaux.

## Théâtre du Gymnase

Dir. M. Dupart.  
Bur. à 6 0/0 h. — Rid. à 6 1/2 h.  
Dimanche 13 Février 1887

Les Mousquetaires au Couvent, op.-comique en 3 actes, musique de Varney.  
Les Orphelins du Pont-Notre-Dame, drame en 5 actes et 8 tableaux.

## Libre-Pensée de Liège.

Avis. — Les personnes qui auraient des annonces à mettre dans les quelques pages que réserve le Comité, dans la brochure grand in-8 qu'il va publier, peuvent les adresser au secrétaire, Remy fils, rue du Ruisseau 26.

Voici les prix d'insertion : Page entière 10 fr. ; demi page 5 fr. 50 ; quart de page 3 fr.  
Cette belle brochure se tirera à plusieurs milliers d'exemplaires et sera vendue dans toute la province.

## TENTURES POUR DEUIL

Décoration de Chambres mortuaires. Garnitures de cercueils

## Adelin MOTTE

Liège, rue des Clarisses, 17, Liège

CHÆSELS, ce plat succulent et si apprécié des Bruxellois, sera servi tous les jeudis, à 7 heures du soir, Cave de Munich, place du Théâtre.

Liège. — Imp. E. Pierre et frère, rue de l'Étuve, 12.

Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie.

# F. Deprez-Servais

BREVETÉ DU ROI

29, Rue de la Cathédrale, 29  
VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE S-DENIS, LIÈGE

Dernière nouveauté: **MONTRES SANS AIGUILLES**. Montres en acier bruni, émail, chrysothème, à jeu dit *Montre à boussole* (pour touristes et voyageurs), à cadran lumineux, visible la nuit, à seconde indépendante, Chronomètre et Répétition (pour docteurs et chimistes). Pendules en cuivre, marbre et bronze artistique, Régulateurs, Réveils, et Horloges avec oiseau chantant les heures, *Pendules-Médailles* à remonter, système breveté appartenant à la maison, Montres Thermomètre, etc.

Baromètres métalliques précision garantie  
Bijoux riches et ordinaires. Broches, Bracelets du meilleur goût, Bagues et Dormeuses montées en perles fines, en diamants, brillants, saphir, émeraudes, tourmaline, etc. pour cadeaux de Fête, fiançailles et de Mariage.  
Orfèvrerie, Couverts d'enfant, Timbales d'argent et Hochets, et Argenterie de table.  
Bijoux et pièces d'Horlogerie sur commande.

## RASSENFOSSÉ-BROUET

26, Rue Vinave-d'He, 26

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

SEUL REPRÉSENTANT

**MIGRAINE**  
Les granules de Dr. JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affligent la femme à certaines époques: Migraine, Coliques, Nœux de reins, Retards, Suppressions, etc. 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liège, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 24, Font-d'He.  
Envoyé franco contre timbres-poste.

**IMPUISSANCE**  
Les affections du système Cérébro-Spinal, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression morale, le ramollissement du cerveau, les pertes séminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules Dr. LOUVET, 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 24, Font-d'He, Liège.

## Félix SCHROEDER

Place Verte, 24, près du Bodega

Cigares très recommandés: Le Vainqueur, 6 pour 50 cent.; Félix Arnau, 40 c. Bibelots du Diable, à 15 cent. pièce.

Grand choix de cigares importés directement de la Havane et cigarettes de tous pays  
GROS et DETAIL

Importation — Exportation

## Maison Joseph Thirion, mécanicien

Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris

3, Place Saint-Denis, 3, à Liège.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FAISER ET ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires.

SPECIALITE:

**MALADIES DE LA PEAU**  
et Maladies syphilitiques

Docteur DU VIVIER

Liège, 12, rue d'Archis, 12, Liège

CONSULTATIONS de MIDI à 3 Heures

Lecteurs! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la Grande Maison de Parapluies, 43, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

MUSIQUE

## LE COMPTOIR DE MUSIQUE MODERNE

vient d'entreprendre la publication d'une collection nouvelle de morceaux de piano à bon marché. — d'un bon marché exceptionnel.

Le prix du cahier de cinq à dix morceaux est de fr. 1.50; le prix du morceau séparé est de 50 centimes. Le format est agréable et l'impression des plus soignées. — La collection se compose, jusqu'à ce jour, de six cahiers, contenant 39 morceaux choisis, distribués suivant la force de l'exécutant.

Edition Populaire de

## LES MISÉRABLES

Par Victor HUGO

2 Livraisons à 10 centimes par semaine

Les deux premières sont distribuées gratuitement

Agence Générale pour Liège

## Librairie D'HEUR

21, rue Pont-d'He, Liège

Grande Brasserie Anglaise

DE

# CANTERBURY

PALE-ALE LIGHT-PALE-ALE IMPÉRIAL STOUT

Bières en Fûts. — Bières en Bouteilles.

Agence dans toutes les villes de la Belgique

IMPORTATION — EXPORTATION

ENTREPOT, CAVES, GLACIÈRES

RUE CHAPELLE-DES-CLERCS, 3, LIÈGE

## MAISON DE DÉGUSTATION

Rue Cathédrale, 57, LIÈGE

Consommations des 1<sup>res</sup> Maisons Anglaises, Françaises et Belges

Filets — Côtelettes — Viandes Froides

CARNAVAL



## J.-D. HANNART & C<sup>ie</sup>

MANUFACTURE

DE

## CHAUSSURES

8, Mosdyk, Lierre

Seule Fabrique qui chausse le client directement.

Maisons de vente à fr. 12-50

LIÈGE

22, rue de l'Université, 22

ANVERS

7 - rue Nationale - 7

BRUXELLES

53, rue de la Madeleine, 53

Les RÉPARATIONS se FONT au PRIX COUTANT

INCROYABLE!

LA MAISON

DES

## TROIS FRANÇOIS

RUE LÉOPOLD

A fait une immense affaire de

## COUVERTURES DE LAINE

bonnes et chaudes pour literies, etc., à

3 fr. 60

Article extra pour voyageurs, à

7 fr. 60

Maison centrale

Rue Neuve, 56, BRUXELLES

## Crèmerie de la Sauvenière

BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE

et place St-Jean, 26.

Etablissement de premier ordre situé au Centre de la Ville, près le Théâtre Royal.

Tous les soirs, à 8 heures,

## Concert de Symphonie

Direction V. DALOZE.

Eclairage à la lumière électrique.

Grands Salons

Pour Sociétés, Noces et Banquets.

JEUX D'ENFANTS.

GRAND DÉBIT DE LAIT

Saison extra — Bock Grüber

Liqueurs et limonades de 1<sup>er</sup> choix.

A la Ménagère

## Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETÉ

Maison de vente, rue de la Cathédrale, 5

Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier inrochetables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jone. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.

La Maison est reliée au téléphone.

Inventeur des POÊLES pour trains et tramways, système perfectionné, employé sur les lignes Liège-Jemeppe et Liège Maestricht.

## HOTEL RESTAURANT DU CAFÉ RICHE

PLACE ST-DENIS

## François KINON

DINERS, depuis Fr. 1.50, 2 Fr. et au-dessus

ET A LA CARTE

Potage . . . . .	Fr. 0.20
Bouillon . . . . .	0.20
Tête de Veau Vinaigrette . . . . .	0.60
Rosbeef, Pommes et Légumes . . . . .	0.75
Gigot, Pommes et Légumes . . . . .	0.75
Civet de Lièvre . . . . .	0.75
Filet aux Pommes . . . . .	1.00
2 Côtes de Moutons, Pommes . . . . .	1.00
Tête de Veau en tortue . . . . .	1.25
1/4 Poulet de Bruxelles roti . . . . .	1.00

GRIVER, PERDREAUX, BÉCASSES ET BÉCASSINES  
Huîtres de Zélande et d'Ostende

SALONS pour NOCES et BANQUETS

MUNICH, PALE-ALE ET SAISON

Vins vieux des premiers et

On parle Anglais, Hollandais et Allemand